



## ON NOUS MENT !

**FO vous dévoile la vérité sur le régime universel de retraite par points.**

### POINT 1 : cas des carrières heurtées

Certains députés LREM (Les Echos du 28/08/2019) prétendent que le régime universel de retraite par points bénéficierait aux salariés aux carrières heurtées (période de chômage, congé parental, maladie, temps partiel, ...). C'est UN MENSONGE. Comparons :

<b>Aujourd'hui</b>	<b>Si le régime universel de retraite par points s'appliquait</b>
Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années (sur 42 ans), c'est-à-dire que les carrières heurtées peuvent quand même arriver à une pension à peu près correcte.	Calcul sur l'ensemble de la carrière (42, 43 ans...), c'est-à-dire que les carrières heurtées seront parmi le plus impactées. Et tout le monde va perdre.

Comme le dit Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO en charge des retraites :  
« *Le gouvernement fait de la communication et vend des trucs ahurissants. Aujourd'hui on est sur les 25 meilleures années. Demain, sur 42 ans, on prendra les 25 meilleures et les 17 pires, et on fera une moyenne. Même un gamin de CM1 comprend que ça fait moins.* » (Libération, 18/07/2019)

## Non aux retraites de misère !

**Pour le retrait de la réforme des retraites**

**Rassemblement national à l'appel de FORCE OUVRIERE**

**Samedi 21 septembre à Paris<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Nous vous précisons les modalités.